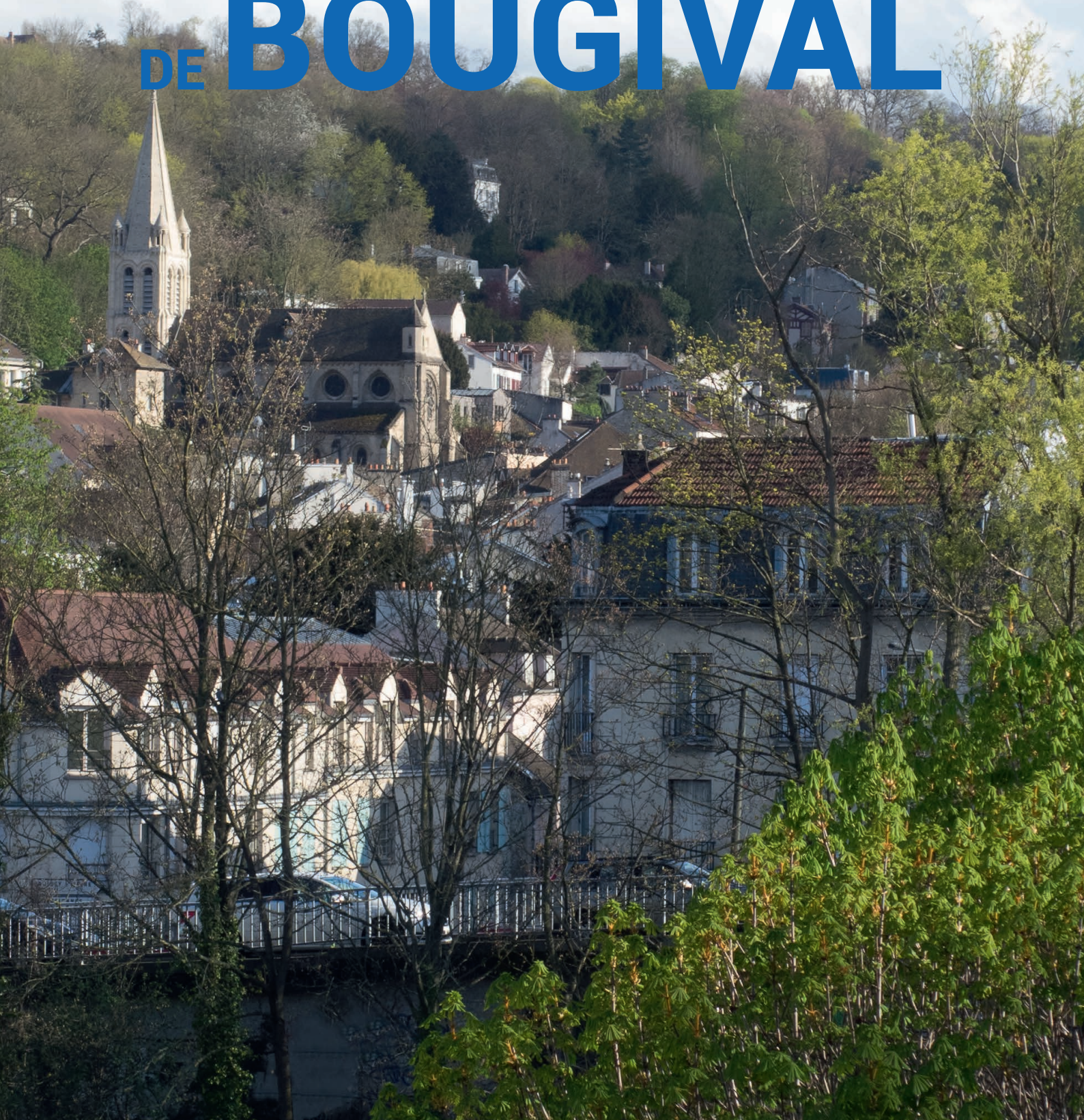


Identités architecturales et paysagères

CHARTRE DE L'URBANISME

DE **BOUGIVAL**



www.ville-bougival.fr



■ Avant-propos	3
■ Toitures	4
■ Façades	6
■ Menuiseries et ferronneries	8
■ Clôtures et portails	10
■ Application des nuanciers	12
■ Schéma habitat privé	14
■ Devantures commerciales	15
■ Schéma devanture commerciale	20
■ Dispositifs d'exploitation des énergies renouvelables	21
■ Lexique	22

Comité de pilotage : M. Antoine DEROCHE - Chargé de mission, Commission Charte de l'Urbanisme, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines.

Conception, réalisation : Médias & Publicité

Impression : L'Artésienne

Photos de couverture et page 15 : M. Philippe VENNIER

Photos intérieures : M. Antoine DEROCHE

Les photos et les illustrations présentées sont montrées à seul titre informatif.

Cette publication n'ayant aucun but commercial ou publicitaire, la responsabilité de la Ville de Bougival, des auteurs et des concepteurs ne saurait aucunement être engagée quant au droit à l'image.

Date de parution : Juin 2016

Tous travaux portant sur les éléments d'architecture présentés dans ce fascicule devront faire l'objet d'une déclaration auprès du service urbanisme de la Mairie :

- Déclaration préalable -> CERFA n° 13404*04
(ou n° 13703*04 pour les maisons individuelles)
- Permis de construire -> CERFA n° 13409*04

Pour plus d'informations, prendre contact avec le service urbanisme.

Ensemble, préservons durablement notre patrimoine

Disposant d'un environnement privilégié et d'une identité forte grâce, notamment, à son site d'implantation et les formes de ses reliefs, aux caractères et au charme spécifiques de ses quartiers et aux représentations de peintres impressionnistes, Bougival offre une véritable qualité de vie à ses habitants et à ses usagers. Il est indispensable d'en prendre conscience et de préserver ce qui, au cours des siècles, a façonné la beauté de la Ville.

En bordure de Seine, Bougival se niche au creux de la vallée de la Drionne entre le coteau de Louveciennes et celui de la Jonchère. Reconnue pour ses qualités paysagères, urbaines et architecturales, une grande partie du territoire communal est inscrite ou classée au titre des sites tels que les Coteaux de la Jonchère, aussi nommés « Colline des Impressionnistes », les îles, ou encore les bords de Seine. La commune dispose également de nombreux édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques qui génèrent un périmètre de protection. Dans ces espaces protégés (sites et abords des monuments historiques), tout projet modifiant l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement des espaces libres doit être soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France* qui vérifient la bonne intégration du projet dans son environnement.

La qualité des espaces publics et des espaces privés dépend beaucoup du soin apporté au bâti principal, à ses extensions et à ses annexes ainsi que de leur intégration aux ensembles paysagers et urbains auxquels ils appartiennent et participent.

S'interroger sur le traitement des constructions et leur intégration cohérente et harmonieuse au cadre de vie qui est le nôtre, c'est définir un projet architectural selon vos perceptions, votre personnalité. Pour chacun des éléments d'architecture présentés dans ce fascicule, les questions ci-contre vous accompagneront dans la définition et la mise en œuvre de votre (vos) projet(s) de construction et d'aménagement :

- **Quelle est la situation par rapport au contexte** : visibilité par rapport à l'espace public de près et/ou de loin ?
- **Quelles sont les ambiances dégagées par rapport à ce(s) contexte(s)** : hétéroclite ou homogène, chaude ou froide, patrimoniale ou davantage moderne, construite ou paysagère ?
- **Quel est le style architectural des bâtiments avoisinants** : époque de construction ? formes, matériaux et teintes employés ?
- **Quelle harmonie colorée pourrait le mieux s'intégrer à mon environnement ? correspondrait le mieux à ma personnalité ?**

Cette Charte constitue un document essentiel pour la cohérence de la perception du paysage et la préservation du patrimoine. Son objectif premier est de permettre aux Bougivalais de mieux comprendre leur paysage bâti afin d'en apprécier les particularités et de faire naître en chacun d'eux la volonté de mettre en valeur leur patrimoine, de le respecter et de le sublimer tant par l'entretien et la conservation du bâti ancien que par l'intégration de nouvelles constructions. Par ailleurs, cette Charte, en cohérence avec les attentes des Architectes des Bâtiments de France, doit permettre de faciliter et d'accélérer les démarches administratives obligatoires pour toute intervention portant sur l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement de leurs abords.

*Voir lexique p22



« A Bougival, la topographie marquée du territoire propose de nombreuses vues des berges de Seine sur les coteaux de la vallée de la Drionne, d'un versant sur l'autre. »

► Vue sur le versant ouest

En raison de la surface qu'il couvre, le toit est un élément d'importance dans une architecture et participe à sa personnalité. Par ailleurs, son impact dans le paysage urbain, de loin comme de près, le fait contribuer à l'identité de l'espace auquel il appartient et à la perception que l'on en a.

A Bougival, la topographie marquée du territoire propose de nombreuses vues des berges de Seine sur les coteaux de la vallée de la Drionne, d'un versant sur l'autre, et permet de vérifier ces précédents constats.

La toiture doit donc être choisie en premier lieu au regard des constructions alentours et de l'ambiance colorée environnante. Les matériaux et les couleurs utilisés permettent d'intégrer harmonieusement la construction à l'ensemble et ainsi de créer une unité.

► Les matériaux de couvertures

Pour les couvertures, le matériau dominant est la tuile de terre cuite. Elle est, par endroits, le matériau presque exclusif, ce qui offre une belle harmonie visuelle.

A l'origine, **les tuiles** étaient fabriquées avec des argiles ocre issues des terres locales. Puis, des tuiles aux teintes plus rosées, rouges et brunes ont été introduites. Le format traditionnel est la tuile plate rectangulaire qui mesure approximativement 15 x 25 cm. Possédant un intérêt esthétique indéniable, ce matériau requiert une charpente adaptée à son poids et des pentes de toit comprises entre 35 et 45 degrés.

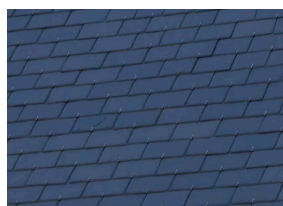
L'ardoise est un matériau qui garantit une bonne durabilité dans le temps et qui nécessite peu d'entretien. Sa dimension, relativement faible, est adapté aux toits à pentes fortes, on



► Vieilles tuiles



► Tuiles à pureau plat



► Ardoises



► Zinc pré-patiné

la retrouve ainsi sur les Mansardes* et sur les toitures aux formes complexes. D'abord réservée aux riches demeures en raison du coût lié à son importation, son utilisation se généralise vers le XIX^e siècle. Elle constitue aujourd'hui une composante importante du paysage bougivalais.

Le zinc en toiture est un matériau plutôt récent. Léger, il est adapté aux faibles pentes et se retrouve notamment sur le terrasson* des toits à la Mansart. Avec le temps, le zinc se patine et prend une teinte gris velours. Pour les constructions neuves, il est recommandé de choisir des zincs pré-patinés afin d'éviter les contrastes forts avec l'environnement.

▶ Les débords de toitures

Les débords de toitures mettent en valeur la façade en la soulignant horizontalement et leur apportent une protection contre les intempéries. Il est important de conserver ou de recréer ces débords pour mettre en valeur l'authenticité des demeures et assurer la conservation du bâti.

Certaines constructions modernes présentent des débords de toitures plus importants sur la façade sud pour des raisons énergétiques liées à l'ensoleillement.



▶ Égout retroussé (ou coyau)



▶ Lambrequin* en bois découpé



▶ Débords de toit terrasse au sud

▶ Les ouvertures en toitures

Partie intégrante du toit qui participe à la composition de la façade, les lucarnes sont courantes dans le paysage bougivalais mais il n'existe pas de modèle spécifique.

On peut les distinguer en fonction de leur positionnement (sur le versant de la toiture ou en

élévation de la façade), de leur forme et de leur construction (maçonnées ou charpentées).

Les châssis de toit en tabatière sont utilisés depuis le XIX^e siècle. Ils sont aujourd'hui remplacés par les fenêtres de toit qui souvent s'intègrent mal à la couverture. Les ouvertures de toit devront être de dimensions plus hautes que larges, implantées sur un seul niveau sans dépasser 1/3 du linéaire de la façade, positionnées dans le même plan que celui du toit et en cohérence avec la composition générale.



▶ Lucarne en bâtière



▶ Lucarne à croupe ou « à la capucine »



▶ Ouverture de toit

« Les châssis vitrés sont posés dans le pan du toit »
Plan Local d'Urbanisme.

✓ RECOMMANDÉS

→ MATÉRIAUX

- Tuile à pureau plat et rectangulaire, tuile petit moule à raison de 60 à 80 unités par m² de préférence.
- Zinc pré patiné
- Ardoise d'origine naturelle

→ COMPOSITION

- Les toitures des extensions et des annexes devront être réalisées en cohérence avec celle de la construction principale (formes, débords, matériaux)

→ COULEURS

- Tuile : teinte rouge nuancé à brun-rouge en évitant un ton uniforme
- Zinc : « Quartz » / « Anthracite »

✗ NON RECOMMANDÉS

→ MATÉRIAUX

- Shingle (bardeau bitumineux)
- Tuile en béton
- Zinc naturel
- Bac acier

→ COMPOSITION

- Coffres de volet roulants visibles en toiture

*Voir lexique p22

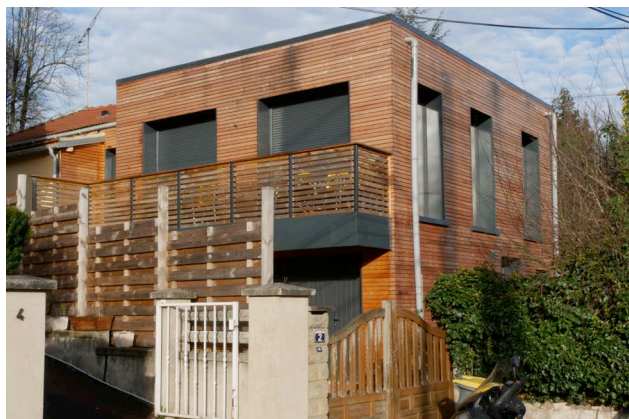


« A Bougival, les bâtis de différentes époques de construction se côtoient et se mélangent au même titre que les demeures aux architectures plus ou moins élaborées. Les enjeux ne sont pas les mêmes s'il s'agit de constructions anciennes ou modernes. Le choix des matériaux employés et de leur traitement devra donc s'y adapter. »

► Place Jules-Edouard Couturier

Les murs des constructions anciennes se caractérisent le plus souvent par des **enduits couvrants** réalisés à base de mortiers de chaux* aérienne teintés dans la masse, leur finition est de type gratté fin. Ils peuvent recevoir un badigeon ou un lait de chaux.

La couleur de l'enduit dépend d'abord de la couleur du sable employé puis de sa coloration. Cette dernière peut être réalisée directement dans la masse du mortier par l'adjonction de faibles quantités d'oxydes métalliques naturels, de terres de Sienne ou de sablons colorés par exemple.



► Exemple de bardage en bois

On peut également observer, de manière plus ponctuelle, des façades aux **maçonneries apparentes**. Il s'agit de moellons de pierre ou de pierres de meulière montés à la terre ou à la chaux. Les enduits « à pierre vue » affleurent le nu extérieur des pierres. Ainsi, les tons jaunes, beiges ou gris des pierres s'associent aux tons blonds de l'enduit constitué de chaux et de sables locaux.

Les matériaux tels que les carreaux de plâtre, briques creuses, parpaings, destinés à être recouverts d'un parement ou enduits, ne peuvent être laissés apparents.

Le plâtre est utilisé ponctuellement pour réaliser les modénatures* des maisons de bourgs et de certaines maisons bourgeoises. Sa teinte blanche crée des petites ponctuations claires sur le bâti.

Le bardage* bois est une tendance qui se développe peu à peu. Les essences végétales utilisées sont le Douglas, le Mélèze, le Western Red Cedar, le Chêne, le Châtaignier, le Pin maritime, le Pin sylvestre et l'Épicéa. Pour ces trois dernières essences, il faut que le bois soit traité en classe 3 pour être utilisé en bardage.



▶ Maison à colombages*



▶ Exemple d'édifice remarquable



▶ Encadrement conservé ou trompe-l'œil

▶ Les éléments décoratifs

Les décors et modénatures sont des éléments importants qui n'ont pas qu'une fonction esthétique, ils expriment le style architectural du bâtiment, ils animent et structurent la façade et assurent sa pérennité en canalisant les eaux de pluie.



▶ Exemple de modénatures remarquables



▶ Décors en briques et en pierres de taille



▶ Ornements en plâtre



▶ Carreau de céramique incrusté

Les éléments de décor et de modénature existants doivent être sauvegardés et restaurés, dans le cadre d'une réfection ou d'un ravalement de la façade. La mise en œuvre des modénatures et des éléments de marquage réalisés de manière harmonieuse avec les constructions avoisinantes (bandeaux, corniches, encadrements de fenêtres, chaînes d'angle...) est préconisée.

Les parements et autres modénatures réalisés en brique ou en pierres de taille appareillées devront être conservés.

✓ RECOMMANDÉS

→ MATÉRIAUX

- Utiliser un enduit minéral de préférence à base de chaux aérienne et/ou un badigeon, lait de chaux ou peinture minérale.
- Pour les bardages bois, préférez le bois français labellisé FSC ou PEFC.

→ COULEURS

- Attention, plus la surface de la façade est lisse, plus la lumière est réfléchiée et la couleur appliquée paraît claire. Il est donc préférable, dans ce cas, de sélectionner une tonalité légèrement plus foncée.
- La tonalité des modénatures doit être plus claire que celle de la façade, elle-même plus claire que celle du soubassement.
- Le bois des bardages devra soit être laissé naturel, soit peint.

✗ NON RECOMMANDÉS

→ MATÉRIAUX

- Enduit à base de chaux artificielle (ciment) sur le bâti ancien
- Bardage en bois composite (ou bois reconstitué)
- Isolation thermique par l'extérieur sur le bâti ancien ou les décors de façade.

*Voir lexique p22



« Les menuiseries et ferronneries participent fortement à l'identité de la façade, elles sont le support idéal de la couleur qui, outre son rôle décoratif évident, permet d'animer les espaces publics, protège contre l'humidité et assure la pérennité dans le temps. »

► Volets épousant la forme de la baie

Les fenêtres des maisons de Bougival possèdent des **menuiseries** de type classique à deux vantaux. Les châssis de fenêtre sont à petits bois, plus ou moins nombreux en fonction de l'époque de construction de la façade. Ils partagent le vitrage, en 3 ou 4 grands carreaux dans la hauteur pour le bâti XIX^e jusqu'au milieu du XX^e siècle, ou en 8 ou 10 petits carreaux pour les façades XVIII^e siècle.

Dans la mesure du possible, les menuiseries anciennes seront restaurées, plutôt que remplacées. Mais si leur renouvellement devient obligatoire, il faudra veiller à recréer le modèle à l'identique (matériau, composition, mise en œuvre, ...) afin d'éviter l'accumulation d'éléments non adaptés qui appauvrissent la façade.

Chaque type de menuiseries d'une même façade (fenêtres, portes, volets) doit être de même nature et de mêmes matériaux.

Généralement à deux battants repliés en façade, **les volets (ou contrevents)** sont un élément important qui participe à la composition de la façade. En rez-de-chaussée, ils sont en bois

plein toute hauteur ou persiennés en partie haute sur 1/4 à 1/2 de la surface totale du volet. Aux étages, ils sont, la plupart du temps, entièrement persiennés.

Les volets roulants sont inadaptés esthétiquement aux typologies des centres anciens.



► Volets à battants persiennés sur 1/4



► Volets à battants pleins sur 1/4



► Volets à battants persiennés sur 1/3



► Volets à battants persiennés sur 1/3



▶ Garde-corps dans l'embrasure

Les ferronneries enrichissent la façade et jouent un rôle important dans la qualité architecturale. Il est donc important de soigner ces éléments et d'en préserver les modèles anciens.

Les ferronneries d'un même bâtiment doivent être de facture identique. En cas de renouvellement de certaines parties, s'il n'est pas possible de les reproduire, les ferronneries seront réalisées selon de formes simples en fer forgé avec prédominance d'éléments verticaux droits.



▶ Garde-corps en applique

Les matériaux et les formes étrangers à la construction traditionnelle sont à proscrire.



▶ Garde-corps sur balcon



▶ Garde-corps en applique



▶ Garde-corps dans l'embrasure



▶ Garde-corps en fonte dans l'embrasure



▶ Garde-corps en applique avec initiales incrustées

RECOMMANDÉS

→ MATÉRIAUX

• Menuiseries :

- Bois
- Aluminium
- Acier laqué

• Ferronneries :

- Fer forgé
- Fonte

→ COULEURS

• Menuiseries :

- En harmonie avec les teintes des toitures et des murs.

• Ferronneries :

- Teintes sombres
- Noirs colorés
- La tonalité des fenêtres est généralement plus claire que celle des volets et des portes.

NON RECOMMANDÉS

→ DIVERS

- Formes étrangères à la construction traditionnelle
- Coffres de volets roulants visibles en façade
- Pose en rénovation pour les fenêtres
- PVC
- Couleur : blanc pur



« Ecran plus ou moins opaque qui marque les limites d'une parcelle, la clôture participe à la qualité du lieu. Implantée le long des rues, la clôture est déterminante dans la cohérence des espaces. En révélant le découpage foncier du territoire auquel elle appartient, elle participe à sa lecture et à sa compréhension. »

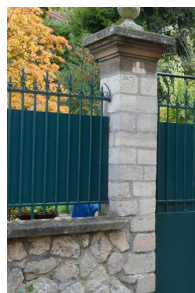
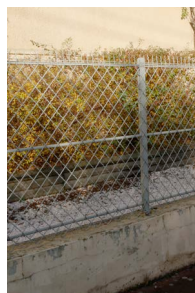
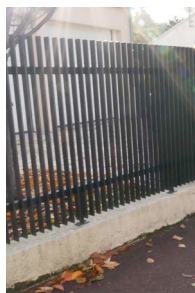
► La clôture est un élément structurant, révélateur du découpage foncier.

La **clôture sur rue** assure à la fois la transition entre l'espace public et l'espace privé et la liaison entre chaque propriété exprimant ainsi la continuité de la rue. Architecturale et/ou paysagère, la clôture permet de jouer avec le relief en s'adaptant à la déclivité de la rue. Elle peut également lutter contre la banalisation et l'appauvrissement des paysages bâtis.

En dévoilant tout ou partie du jardin et de la construction, par des jeux de transparence, de forme, et par son traitement, elle permet également de mettre en valeur la propriété, simplement ou avec ostentation. Elle en est la première image sur la rue et exprime, au même titre que le bâti, la personnalité de son propriétaire.



► La végétation donne une épaisseur à la clôture et constitue un élément de transition supplémentaire favorisant son intégration.



► Exemples de clôture

Au même titre que **la clôture en limite séparative**, le traitement de la clôture sur rue doit être d'une part le résultat d'attentions portées aux clôtures avoisinantes, et d'autre part l'aboutissement d'intentions spécifiques apportées au bâtiment et à l'ensemble

de la parcelle qu'elle délimite. L'objectif est de s'inscrire à la fois dans son environnement immédiat, dans la continuité de la rue, dans un rapport harmonieux avec le bâti et dans une relation subtile avec le jardin.



▶ Exemples de murs de clôture maçonnés à conserver et, si nécessaire, à restaurer en respectant l'aspect initial

Les clôtures existantes présentant un réel intérêt architectural ou paysager devront être conservées et restaurées en préservant le(s) matériau(s) et la mise en œuvre d'origine. Si ces clôtures dépassent la hauteur admise, cette hauteur pourra être conservée en restauration.

des degrés de transparence, permet de mettre en évidence les accès à la parcelle et en valeur certains aspects architecturaux ou paysagers.

Ils pourront être pleins ou ajourés en fonction du type de clôture choisi.

Les portails et portillons sont des éléments à part entière de la clôture. Ils jouent un rôle important en fonction du linéaire de clôture, de l'accès à la propriété et de l'aménagement du jardin.

Ils s'insèrent dans la clôture et sont marqués par des piliers plus ou moins travaillés. Notamment, la différenciation des matériaux, des hauteurs et



▶ Grand portail en bois



▶ Portillon en fer forgé



▶ Portillon en fer forgé



▶ Portail en fer forgé et tôle festonnée

✓ RECOMMANDÉS

→ COMPOSITIONS

- Haie vive (hors thuya) pour les rues à dominante végétale
- Grille ou grillage
- Claire-voie
- Mur-bahut surmonté par une haie vive, une grille ou un grillage, une claire-voie
- Maçonnerie appareillée ou enduite

→ DIMENSIONS

- Toutes clôtures : 1,80 m maximum par rapport au fond le plus élevé
- Chaperon* parallèle à la déclivité de la rue
- La hauteur des portails et portillons maintient des proportions harmonieuses avec l'ensemble de la clôture.

→ MATÉRIAUX

- Fer forgé
- Tôle festonnée
- Bois

✗ NON RECOMMANDÉS

→ DIVERS

- Tout dispositif obscurcissant sur les grilles et les grillages (bâche, canisses...)
- Végétaux artificiels

*Voir lexique p22

Application des nuanciers

La couleur est perçue de façon subjective !

L'usage de la couleur ne peut se faire dans l'absolu et nécessite une véritable étude. Cette étude doit tenir compte du caractère du paysage dans lequel le bâtiment s'inscrit ainsi que des constructions environnantes. Il est nécessaire de tenir également compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si ces teintes viennent en contraste avec ce dernier.

Il est préférable de composer avec peu de couleurs et de faire jouer la clarté plutôt que de risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées avec l'environnement.

Une couleur ne venant jamais seule, il est nécessaire, avant tout choix de tonalité, de s'imprégner de l'ambiance existante alentour (chaude, grisée, contrastée...) afin que le bâti, à intégrer dans l'ostentation ou dans la discrétion, participe à l'unité de l'ensemble.

Pour couvrir de grandes surfaces ou pour être répétées en grand nombre, il est préférable de choisir des couleurs moyennes, ni trop claires, ni trop soutenues. Les couleurs plus denses sont à utiliser sur des petites surfaces pour permettre une meilleure tenue dans le temps.

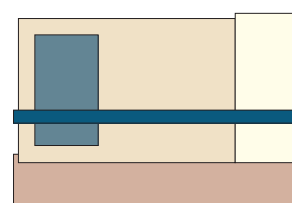
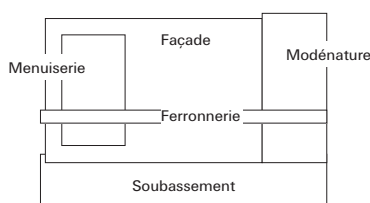
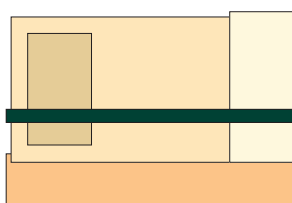
Dans tous les cas, les décors de façade sont dans une tonalité plus claire ou plus foncée que la façade elle-même, à l'exception du soubassement qui doit être plus foncé afin d'asseoir le bâtiment et de confirmer sa stabilité.

Deux principes d'harmonie existent, le « ton sur ton » aussi appelé camaïeu, et le rapport de contraste. Dans tous les cas, il faut choisir en premier les couleurs dominantes, puis les couleurs répétitives en fonction des couleurs dominantes et enfin les teintes ponctuelles en accord avec les deux précédentes.

Le « ton sur ton » est plus fréquemment retrouvé en milieu urbain. En effet, sur les immeubles mitoyens de taille conséquente, les couleurs des volets représentent une surface importante de la façade. Dans ce cas, le choix d'une teinte identique à celle de la façade, en plus clair ou en plus soutenu, permet de mettre en valeur les maçonneries qui, sans ce procédé disparaîtraient au profit des tâches colorées des menuiseries.

Le rapport de contraste doit être utilisé de préférence sur des surfaces moyennes et petites et permet de faire ressortir les menuiseries ainsi que les ferronneries. Dans ce cas, les couleurs répétitives et ponctuelles sont opposées à celle de la façade. Les couleurs soutenues sont plus fréquentes en milieu rural, ou en secteur pavillonnaire, où l'impact des constructions est moins fort qu'en ville. Les couleurs peuvent donc être plus variées.

► Exemples de combinaison



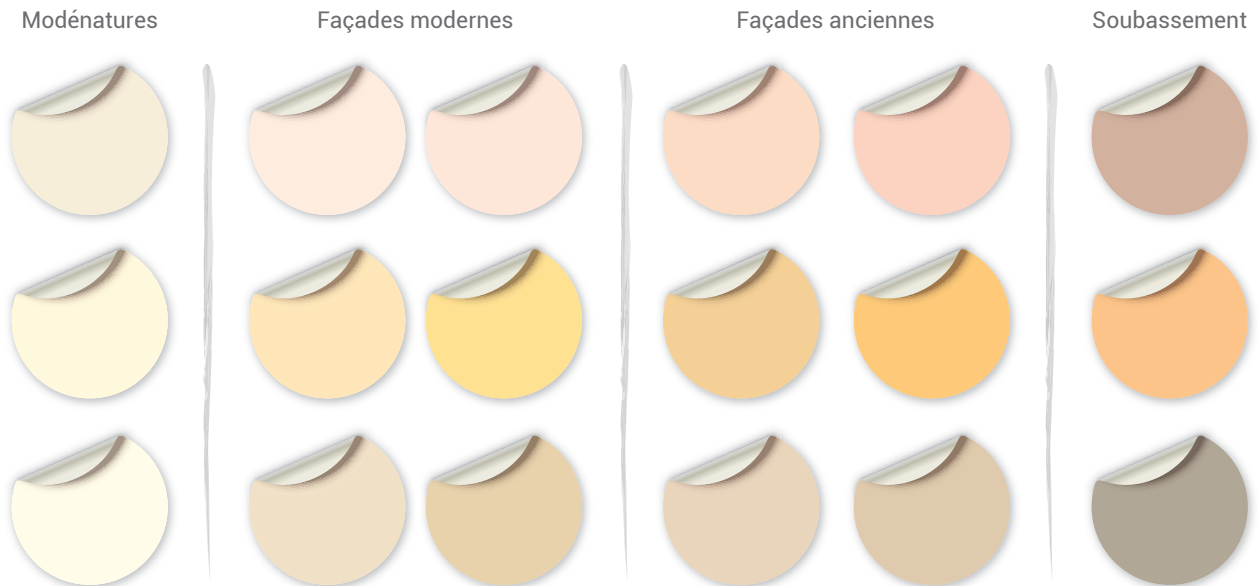
► Le « ton sur ton »



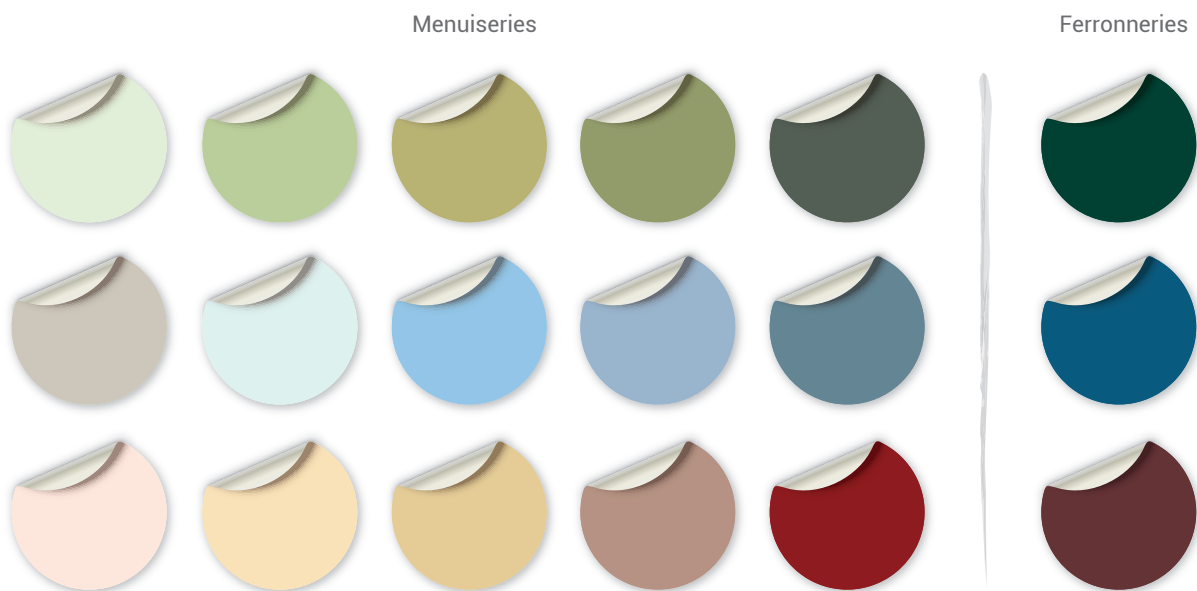
► Le rapport de contraste

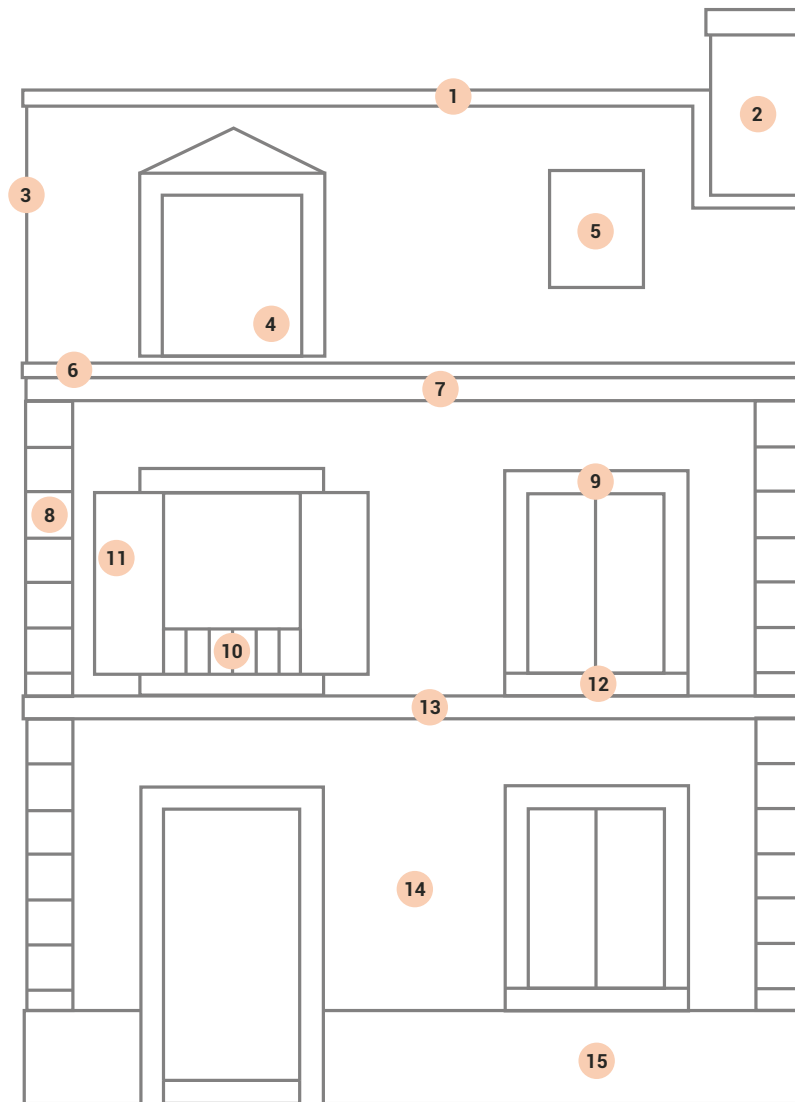
Couleurs de Bougival

► Couleurs dominantes



► Couleurs répétitives et ponctuelles





► Vocabulaire

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1 - Faîtage | 9 - Encadrement |
| 2 - Souche de cheminée | 10 - Garde-corps |
| 3 - Rive de toit | 11 - Volets |
| 4 - Lucarne | 12 - Appui de fenêtre |
| 5 - Fenêtre de toit | 13 - Bandeau |
| 6 - Gouttière | 14 - Façade |
| 7 - Corniche | 15 - Soubassement |
| 8 - Chaîne d'angle | |





« Les devantures commerciales, dont le rôle est d'attirer le regard et l'attention des passants, prennent une place importante dans la composition du paysage urbain et dans la perception de l'espace public. Leur aspect participe à la qualité de vie des usagers. »

► Devanture en applique

Il est primordial que les devantures s'intègrent harmonieusement dans la façade qu'elles occupent mais aussi plus largement dans l'ensemble urbain auquel elles appartiennent. Les aplats de couleurs ne doivent donc pas venir dénoter avec les teintes générales existantes.

L'intégration et la qualité architecturales des devantures commerciales permettent de garantir **l'harmonie et l'attractivité des rues commerçantes.**

► Les devantures en applique

Les devantures en applique se présentent en saillie par rapport au nu de la façade. Le plus souvent constituées d'un coffrage en bois menuisé, les matériaux employés doivent exprimer le caractère non porteur du dispositif.

Les **colonnets de fontes**, lorsqu'elles existent doivent être maintenues. Elles sont un signe du passé et constituent un atout visuel. Les fausses pierres porteuses, faux claveaux... sont à proscrire.

► Les devantures en feuillure

Les devantures en feuillure se caractérisent par une vitrine positionnée dans l'épaisseur de la façade du mur. Ce dispositif permet de faciliter l'insertion harmonieuse de la devanture dans le respect de l'architecture du bâtiment et de mettre en valeur la maçonnerie existante.



► Devanture en applique



► Devantures en feuillure





▶ Les tracés issus de l'architecture des façades permettent de définir la composition des devantures

▶ Les rythmes architecturaux

Les devantures doivent mettre en avant **la trame verticale** de la façade en laissant lisibles les structures porteuses afin de renforcer l'impression de stabilité de l'immeuble. Pour cela, les parties pleines sur les limites mitoyennes de l'immeuble devront être conservées. L'entrée et les baies vitrées du commerce devront se placer en alignement avec les ouvertures des étages supérieurs.

La trame horizontale devra également être respectée en déterminant la hauteur de la porte d'entrée, des baies vitrées, des enseignes et du soubassement en rapport avec les tracés horizontaux existants des immeubles mitoyens.

▶ Les enseignes

« Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce. »
Article L.581-3 du Code de l'Environnement

On distingue deux types d'enseigne. L'enseigne « bandeau » qui se trouve au-dessus de la vitrine, apposée sur la façade, et l'enseigne « drapeau » qui est positionnée perpendiculairement à la façade et signale de loin le commerce dans la rue.

Les enseignes ne doivent ni masquer, ni recouvrir les éléments architecturaux de la façade qu'elles occupent. La simplicité des enseignes est recommandée pour faciliter leur lisibilité.

✓ RECOMMANDÉS

→ POSITIONNEMENT

Enseigne drapeau :

- A hauteur du bandeau de la devanture,
- Ne doit pas se trouver au droit d'une fenêtre de l'étage supérieur,
- Ne doit pas masquer ou recouvrir d'éléments architecturaux.
- Ne doit pas dépasser 0,80 m de saillie par rapport à la façade

Enseigne bandeau :

- Ne doit pas dépasser le niveau du rez-de-chaussée,
- Ne doit pas masquer ou recouvrir d'éléments architecturaux,
- Ne doit pas dépasser 0,20 m de saillie par rapport à la façade.
- Les stores doivent être adaptés à la composition de la vitrine et mobiles.

→ COULEURS

Devanture et enseignes :

- Une à deux teintes pâles pour les aplats.
- Les teintes vives sont à réserver aux lettrages.
- Couleurs en harmonie avec la façade et les commerces avoisinants,
- Les éclairages doivent être de couleur « blanc cassé » ou dorés.

→ VITRINES

- Les vitres doivent rester dégagées d'éléments faisant obstacle à la transparence,
- Sur les vitrines et les pilastres, seules les lettres découpées sont autorisées,
- Les formats A3 maximum sont tolérés pour les affichages temporaires.

✗ NON RECOMMANDÉS

→ DIVERS

- Tous les systèmes lumineux agressifs : clignotants, intermittents...
- Les couleurs vives ou fluorescentes.

Devantures commerciales



► Exemples d'enseigne bougivalaise



► Enseignes drapeau à l'ancienne

Couleurs des devantures commerciales

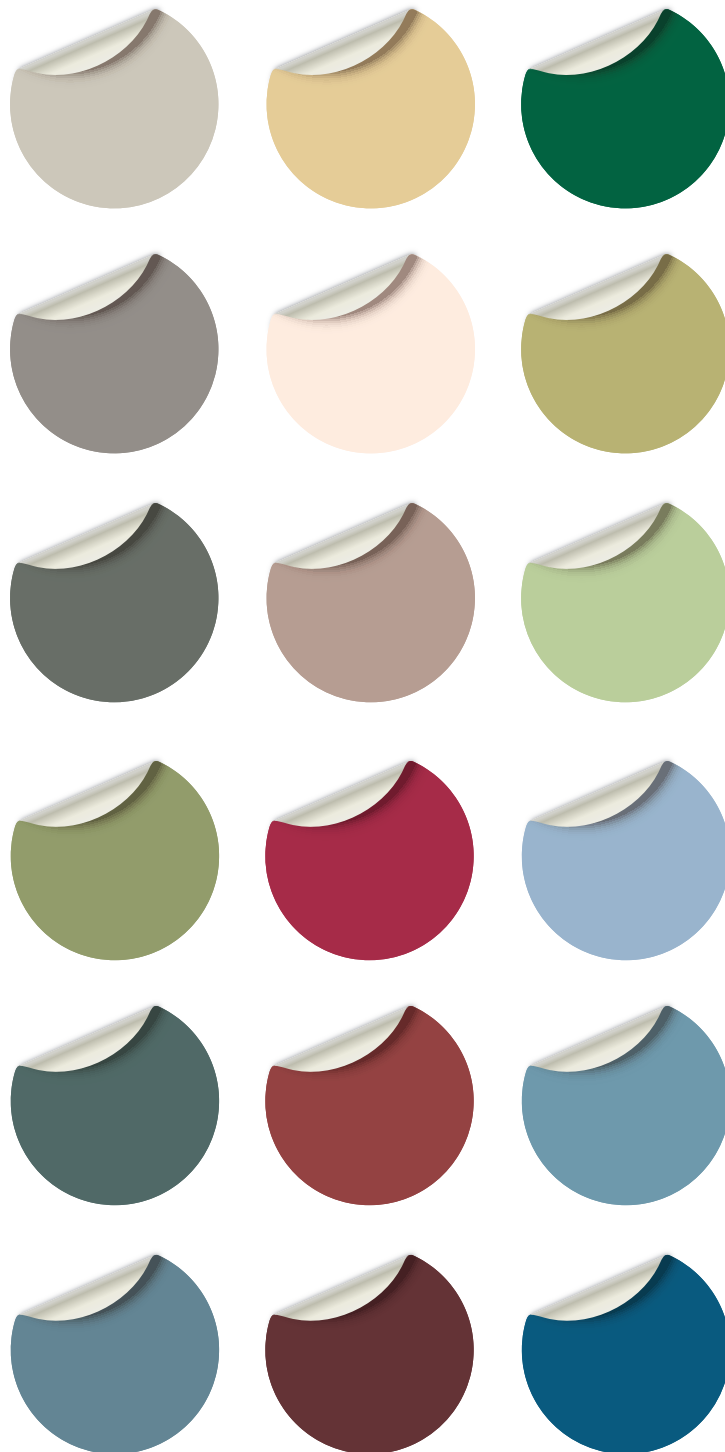
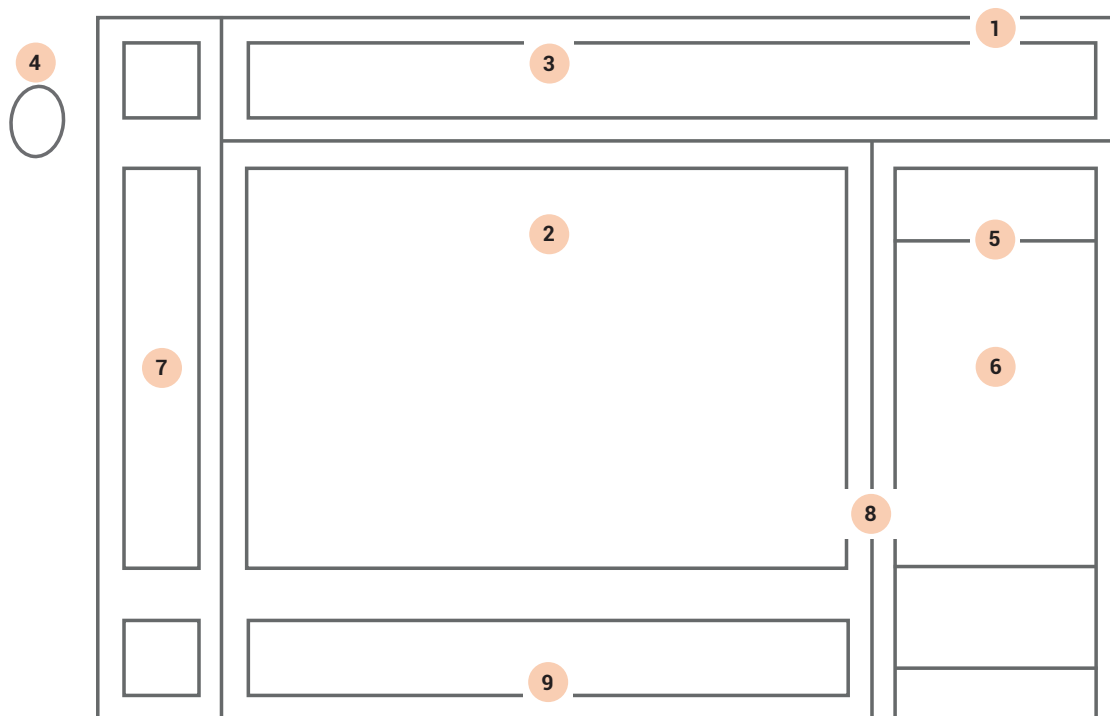


Schéma devanture commerciale



► Vocabulaire

- | | | |
|----------------------|----------------------|------------------|
| 1 - Entablement | 4 - Enseigne drapeau | 7 - Pilastre |
| 2 - Vitrine | 5 - Imposte vitrée | 8 - Jambage |
| 3 - Enseigne bandeau | 6 - Porte vitrée | 9 - Soubassement |

« Les énergies renouvelables utilisent des flux inépuisables d'énergies d'origine naturelle (eau, soleil, vent...) et présentent donc un intérêt incontestable, non seulement sur le plan économique, mais du point de vue des enjeux de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire. »

► L'énergie éolienne

Les éoliennes ou aérogénérateurs sont des dispositifs qui convertissent la force du vent en électricité.

La rotation des pales sous l'effet du vent entraîne un aérogénérateur, qui produit du courant alternatif et/ou continu. La production d'électricité (kWh/an) dépend de la vitesse du vent, de la puissance et du diamètre de l'aérogénérateur.

L'installation des dispositifs éoliens domestiques et industriels modifie le paysage et/ou l'aspect extérieur du bâti. Ces dispositifs sont donc soumis au droit des sols.

► L'énergie solaire thermique

Les panneaux solaires thermiques consistent à capter le rayonnement du soleil afin de le stocker sous forme de chaleur et de le réutiliser pour des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Ils sont en général installés en toiture.

Dans le cadre de sa mission de promotion des énergies renouvelables, l'ADEME a mis en place le Plan Soleil, programme national destiné à amplifier la diffusion des applications solaires thermiques, notamment par des aides publiques aux études et aux travaux.

L'attribution de ces aides est conditionnée par les performances du matériel et les compétences de l'installateur.

L'ADEME propose aux professionnels d'adhérer à la Charte Qualisol, qui comprend dix engagements de bonne pratique et de qualité du service rendu aux clients.

► Chauffe-eau solaire

Cette application est la plus mature et la plus répandue dans l'habitat individuel ou collectif, voire dans le secteur tertiaire (hôtels, maisons de retraite, hôpitaux, gymnases, stades, piscines).

Cet appareil se compose de capteurs solaires, d'un ballon de stockage, de composants de distribution et de régulation.

► L'énergie solaire photovoltaïque

Les cellules photovoltaïques transforment la lumière du soleil en électricité directe ou stockée en batteries. Selon le type d'installation, l'électricité peut être délivrée en courant continu ou en courant alternatif grâce à un onduleur.

En Ile-de-France, 1 m² de cellules photovoltaïques produit 95 kWh.

L'ADEME octroie une aide à l'investissement pour les systèmes photovoltaïques raccordés ou non au réseau.

Une installation de 1 kWc équivaut environ à une surface de 10 m².



RECOMMANDÉS

→ POSITION

- Les dispositifs de type « éoliennes » ou panneaux solaires doivent être intégrés à la construction (toit, terrasse, façade) avec un dégagement par rapport aux obstacles éventuels (arbres, bâtiment annexe...).
- Les panneaux solaires en toiture doivent être au maximum intégrés au plan du toit.
- Les tuiles et ardoises thermiques facilitent l'intégration du projet dans la couverture.
- Les ballons de stockage des chauffe-eau solaires doivent être soit non visibles depuis la rue, soit habillés de sorte à s'intégrer harmonieusement.

► Architectes des Bâtiments de France

Appartenant au corps des Architectes et Urbanistes de l'Etat et présents au sein de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine, ils participent à la conservation des monuments historiques et veillent à l'application des législations sur l'architecture, l'urbanisme, les sites, les monuments historiques et leurs abords.

► Bardage

Revêtement extérieur des murs d'un bâtiment, il protège et isole les façades tout en leur apportant un aspect particulier.

► Brisis

Partie basse d'une Mansarde, pentes fortes voire verticales.

► Chaperon

Partie haute de la clôture.

► Chaux

Liant hydraulique entrant dans la composition des enduits et mortiers.

► Colombage

Technique de construction consistant à assembler des poutres de bois composant l'ossature de la maison et de ses murs. L'espace entre les poutres est ensuite comblé par divers matériaux (torchis, terre, pierre, brique...). Cette technique de construction est caractéristique de l'architecture alsacienne et normande.

► Lambrequin

⁽¹⁾ Pièces de bois ou de métal, le plus souvent finement découpées, positionnées à l'égout de toit et permettant de canaliser les eaux de pluie et d'assurer la protection de la façade des ruissellements.

⁽²⁾ Partie verticale des stores.

► Mansarde

Aussi nommée « toit à la Mansart », la Mansarde est un toit brisé composé d'un brisis et d'un terrasson permettant d'optimiser le volume des combles.

► Modénature

Composition de la façade et ensemble des décors en relief qui lui sont appliqués.

► Terrasson

Partie haute d'une Mansarde, possédant des pentes faibles.

► Soubassement

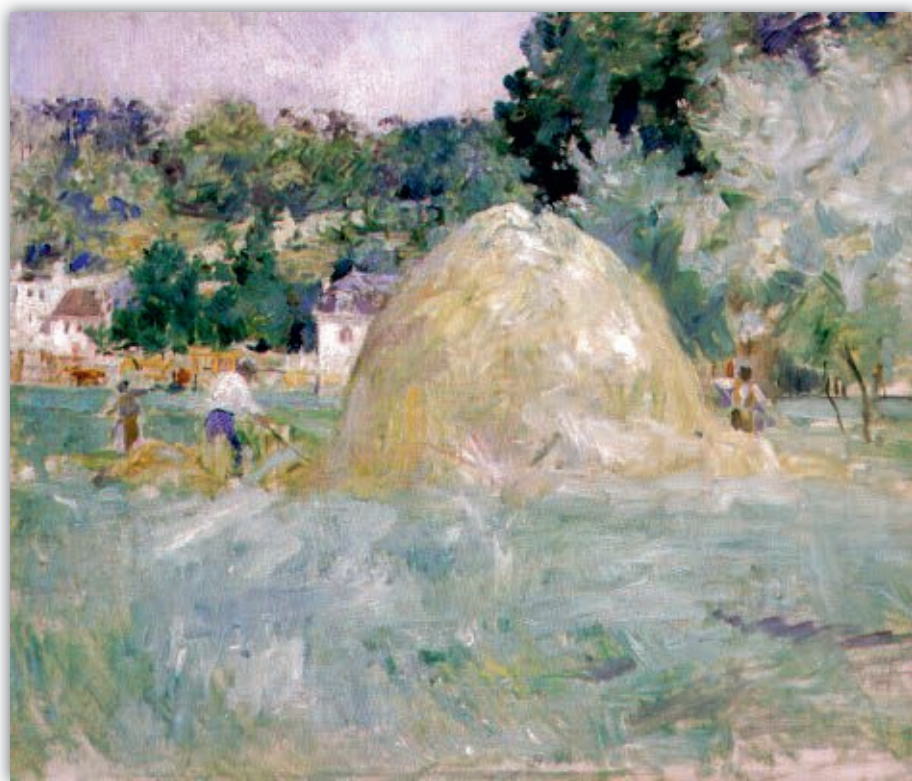
Partie basse d'une façade qui fait la liaison avec le sol extérieur.

► Vêtage, vêtüre

Revêtement extérieur des murs d'un bâtiment, il protège et isole les façades tout en leur apportant un aspect particulier. A la différence du bardage qui nécessite le plus souvent une ossature secondaire, les vêtages et les vêtüres sont fixés directement sur la façade de la construction.



► Les coteaux de la Jonchère, aussi nommés « Colline des Impressionnistes »



► Berthe Morisot : Les foins (1883) - Musée Marmottan, Paris